

C'est arrivé dans  
notre département

## ACCIDENT EN UTILISANT UNE FENDEUSE

Dans une commune de notre département, un agent a été victime d'un accident de service en fendant un morceau de bois à l'aide d'une fendeuse.

### RECIT DE L'ACCIDENT

Trois agents avaient pour mission de fendre tous les morceaux de bois présents afin d'en faire du bois de chauffage.

Initialement, la victime avait prévu d'intervenir seul ce jour-là et de travailler en journée continue. Le matin de l'accident, l'organisation de la journée de travail a été modifiée. Il a été décidé que le chantier serait finalement réalisé par une équipe de trois agents.

Les branches ont un diamètre d'environ 20 cm, inférieur à la normale du bois habituellement fendu. La fendeuse à bois ne permet d'ailleurs pas de maintenir un petit diamètre comme celui-ci. La griffe de maintien (qui actionne également la sécurité de la machine) n'atteint pas la buche à fendre. Aussi, l'agent doit actionner le levier de la griffe de maintien avec son avant-bras gauche, tout en maintenant la buche avec sa main. La commande d'action du coin de fendage est actionnée par la main droite.

L'agent formé et habitué à l'utilisation de cette machine, assure le fendage pendant que ses collègues déplacent les branches.

Au moment de la pause méridienne, les deux collègues s'apprêtent à rentrer aux ateliers avec le véhicule de service, alors que l'agent poursuit son travail sur le rythme de la journée continue.

Le site est étroit. Le véhicule doit manœuvrer à proximité d'un ravin pour pouvoir repartir. Aussi, l'agent observe la manœuvre depuis son poste de travail pour éventuellement alerter le conducteur en cas de danger. Il continue de travailler et actionne la commande de la fendeuse alors que son pouce gauche est sous le coin de fendage. La première phalange de son pouce gauche est coupée par la machine.

Il appelle immédiatement ses collègues qui le conduisent aux ateliers et alertent les pompiers.

### QU'AURAIT-IL FALLU FAIRE ?

Avant de débiter toute tâche, une analyse de la situation de travail permet de définir les meilleurs équipements, méthodes de travail afin de limiter les risques.

- L'organisation, la planification et la coordination au préalable des activités permettent de définir les risques, les moyens nécessaires et les mesures à mettre en œuvre. L'autonomie dans l'organisation et la réalisation du travail est nécessaire pour les agents mais elle doit cependant intervenir dans un cadre et des objectifs définis par l'employeur.
- L'outil utilisé n'est pas adapté à la taille des morceaux de bois à fendre. Une mise en équation du travail à réaliser et de la taille des sections de bois à fendre aurait permis de recourir à un outil plus adapté, voire même à un changement de traitement des morceaux de bois. En effet, on peut s'interroger sur la pertinence du fendage de morceaux de « petit » diamètre.
- La connaissance et l'évaluation des risques avant d'entreprendre une activité, notamment via la mise en place du document unique permet de mieux appréhender la situation de travail.

## EN DÉTAILS :

- Analyser la situation de travail, évaluer les risques avant d'entreprendre tout travail. Cette interrogation sur la méthode et les moyens utilisés permettrait d'avoir recours à l'organisation la moins dangereuse.
- Fournir un équipement adapté et former les agents à son utilisation ainsi qu'aux règles de sécurité.
- Former et informer les agents aux méthodes en adéquation avec les tâches réalisées.

## ALLER PLUS LOIN :

- Rédiger le document unique d'évaluation des risques.
- Rédiger des consignes de sécurité, et/ou des procédures de travail